

ASSEMBLÉE NATIONALE

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 176

présenté par

Mme Genevard, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cinieri, Mme Audibert, M. Minot, M. Cordier, M. Cattin, M. Cherpion, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Benassaya, Mme Louwagie, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Beauvais, Mme Trastour-Isnart, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ravier, M. Bazin, Mme Tabarot, M. Hetzel, M. de la Verpillière, Mme Poletti, M. Vatin et M. Di Filippo

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.